

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance du 30/05/2023





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le **30 mai 2023**, salle du Conseil communal – Hôtel de Ville de Gembloux

Compte rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 26 participants / 8 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel DELSAUTE (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ (agent traitant), Diane COLSON (agent appui)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données, les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DG-ARNE (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Diane COLSON et Laetitia LAMARCQ (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale

Ordre du jour :

1. **Accueil et approbation du PV du 06.03.2023**
 2. **Présentation de l'avant-projet 1.02 du PCDR « Aménagement de la place de Loncée » pour avis/validation de la CLDR, par le bureau d'étude EQUILATERAL**
 3. **Topo sur les autres dossiers en cours**
 4. **Divers**
 - **AAP BiodiverCité 2023 : 12 projets retenus**
 - **Événement 10 ans du PCDN en lien avec le PCDR (future maison de la nature)**
 - **Autres divers**
-

1. Accueil et approbation du PV du 06/03/2023

Le président Emmanuel DELSAUTE accueille les membres de la CLDR.

Il annonce les membres excusés et présente l'ordre du jour.

Le Président soumet le dernier PV à l'approbation des membres de la CLDR. Il est à noter que des demandes de corrections et de précisions ont été émises par mail avant cette séance par un membre et seront intégrées au compte rendu (ex : que signifie BE ? Horaires d'ouverture de *Gembloux.Beer*, etc.)

Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 06 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'avant-projet 1.02 du PCDR « Aménagement de la place de Loncée » pour avis/validation de la CLDR, par le bureau d'étude EQUILATERAL

2.1 Présentation par le Bureau d'Etude (BE) EQUILATERAL

Mme Rachel LEBON, Architecte et gérante du bureau d'études EQUILATERAL, présente la situation actuelle et projetée pour la place de Loncée.

Situation existante / relevé topographique :



- 51 places de stationnement
- Mobilité dense et voirie qui ne permet pas une réduction de la vitesse
- Espace réservé quasi exclusivement aux automobilistes : peu de place pour les usagers faibles
- Espace complètement minéral : peu de végétalisation
- Peu d'espace de convivialité
- Peu de mise en valeur de l'église et du parvis
- Bulles à verres non enterrées

Projet proposé :**Volet mobilité :**

- **Principes de l'espace partagé :**
 - Afin de diminuer la vitesse et d'améliorer la cohésion sociale : création d'une zone de rencontre, autrement appelé « espace partagé » (en jaune sur l'esquisse). La vitesse dans cet espace est limitée à 20km/h, sur une surface de plain-pied. Trois entrées sur l'espace partagé sont munies de plateaux ralentisseurs à peigne. La zone de circulation automobile est délimitée par des clous crépusculaires (identiques à la place de Bossière) et par des potelets de démarcation. La circulation est libre pour les piétons et pour les cyclistes (pas de passage piétons ou trottoirs à proprement parlé, par définition, l'espace partagé appartient à tout le monde).
 - La Commune devra communiquer sur le projet d'espace partagé afin de dissiper les inquiétudes, via des tracts, bulletin communal, via l'école etc. La phase chantier permettra de mettre en place progressivement de nouvelles habitudes pour les riverains.
- **Stationnement :**
 - 49 places (39 places matérialisées, 2 places PMR, 2 places avec borne de recharge électrique, 6 places en dépose-minute) : volonté du comité de riverains de maintenir la situation existante autant que possible pour ne pas créer davantage de problèmes de parking, mais les places seront aménagées différemment. Suites aux suggestions émises lors de la réunion avec les riverains, quelques places de stationnement sur le côté gauche de l'église ont été mises dans le sens de la voirie.
 - Les places de stationnement font chacune 2,50 mètres sur 5 mètres.
 - Les zones de stationnement le long des noues ont été dégagées afin de pouvoir sortir de son véhicule de manière sécuritaire. En ce sens, le projet prévoit la création de traversées dans la noue végétalisée (via des pas japonais par ex.) pour pouvoir se déplacer sans passer par le flux de circulation.
 - Pour éviter le stationnement sauvage, utilisation d'un système de potelets ou de boules, ou placement de mobilier urbain (ex : un banc ou un arceau à vélos). Ces systèmes peuvent être déplacés pour permettre l'accès au cimetière ou lors de festivités locales par exemple.

- Largeur de voiries :
 - o La largeur de la voirie fait 6 mètres sur son entièreté et 5 mètres de large dans le Vieux Chemin de Namur.
 - o Les marquages correspondent aux besoins des véhicules de secours. Le corbillard a bien l'espace pour circuler et se garer le long de l'église.
 - o 80 cm de part et d'autre ont été libérés le long des voiries pour la circulation des vélos.
 - o Un marquage permet de recentrer les véhicules le long de l'axe automobile.

Volet végétalisation :

- Différentes strates sont proposées :
 - o Plantations hautes tiges (au nord et en périphérie de l'église) afin d'éviter la chaleur estivale (créer des espaces d'ombre) et pour renforcer la biodiversité. Ces plantations respectent le travail des forains.
 - o Plantations de moyennes tiges (situées plus proche des riverains) pour donner un cadre vert en périphérie le long de la voirie et du stationnement.
 - o Strate basse : création de noues végétalisées permettant de récolter l'eau de ruissellement, de type graminée / pré fleuri (= moins d'1m de hauteur). Des récolteurs en filet permettront d'amener les eaux via la pente vers les noues végétalisées.
 - o Zones engazonnées et arbustives notamment près de la Maison des jeunes
 - o Gradin minéral et végétal devant le parvis.
 - o Les zones de stationnement seront en pavés drainants à joints larges engazonnés. Leurs places seront délimitées.
- Une simulation d'ensoleillement avec ombre projetée a été réalisée afin de positionner au mieux les bancs et les plantations.

Volet aménagements :

- Parvis de l'Eglise :
 - o Création d'une zone de rencontre/convivialité devant le parvis. La zone sera réaménagée sur deux niveaux, matérialisée par un gradin minéral ((béton architectonique/ béton préfabriqué) et végétal. Les marches épouseront la topographie du site pour permettre l'accessibilité à tous, partout (également PMR). Le rang scolaire continuera de se faire jusqu'à cet endroit, où les enfants peuvent attendre leurs parents en toute sécurité.
 - o Création d'une zone verte à l'approche du cimetière.
 - o Le petit cabanon à l'entrée du cimetière sera démoli.
- Création d'un autre espace de rencontre/jeux (au sud-ouest), en lien direct avec la Maison des jeunes et du sentier menant à l'école. Aménagements proposés : bancs, poubelles, rangements vélos, petit sentier, belvédère (avec des pierres qui viennent s'insérer dans le relief du terrain), petits jeux pour enfants via un parcours d'équilibre.
- Nouvel aménagement PMR près de la salle Saint-Roch (pavés colorés blanc - bleu).
- Une fresque pourra être créée au niveau de la Maison des jeunes sur le bâtiment via la participation citoyenne et en partenariat avec les écoles.
- Kermesse : emprise au sol respectée pour le placement des chapiteaux. Proposition d'aménagement de la place lors d'une fête foraine : une zone snack près de l'espace jeune, à laquelle la zone pour les petits est annexée, puis tout en haut de la place une zone foraine pour les plus grands. Avec une fermeture de la voirie, mais avec un espace de passage pour les services de secours.
- Les poubelles seront enterrées près du cimetière.
- Bancs et de rangements vélos près de l'entrée de l'église et du cimetière.

Volets techniques :

- Matériaux :
 - o Zone de circulation en pavé béton franc coloré (en jaune sur l'esquisse mais la couleur est à titre illustrative, elle reste encore non définie à ce stade).
 - o Réutilisation de pavés naturels : des anciens pavés de la voirie seront récupérés pour créer des bandes (une trame grise) et donner une continuité dans l'aménagement et une structuration

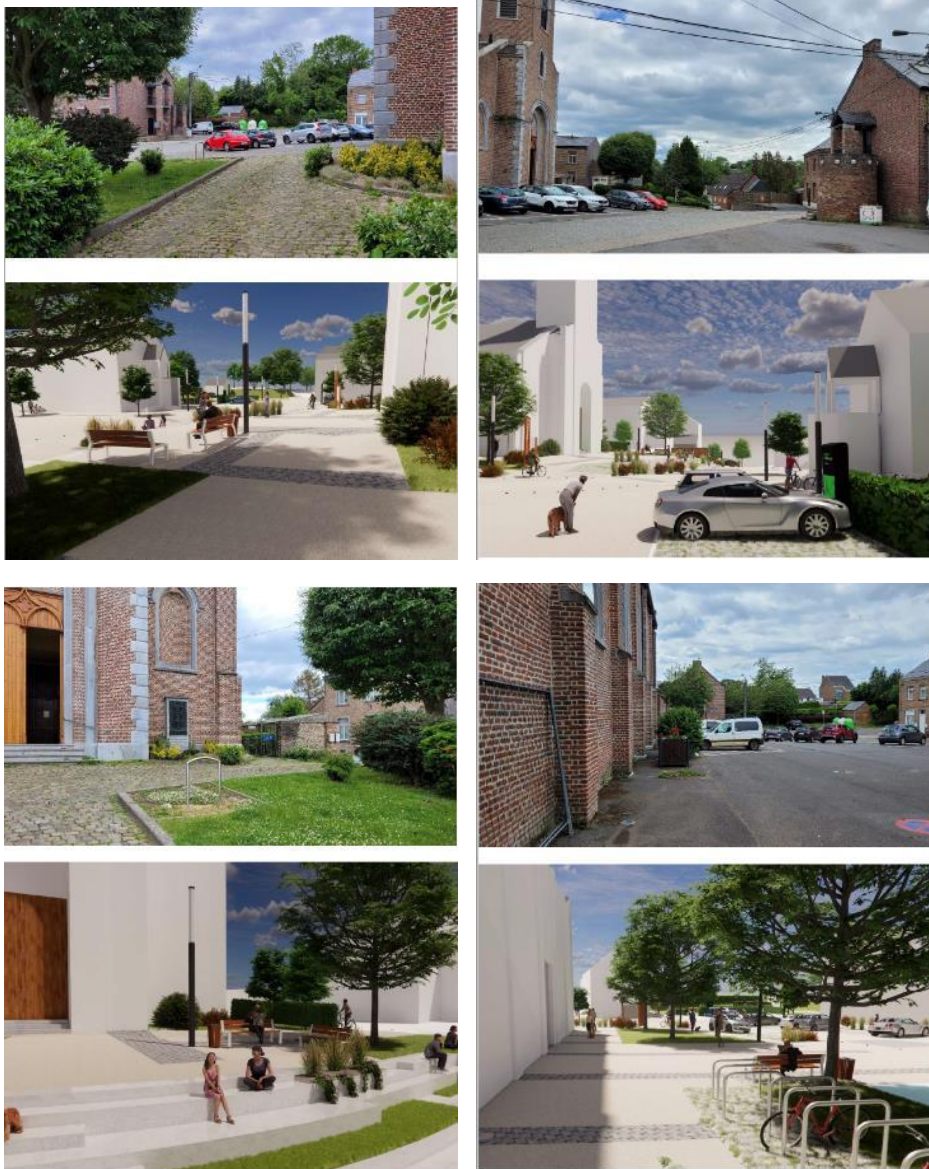
de l'espace. 900m² seront ainsi repositionnés pour créer des séquences et des rythmes. Récupération également d'anciennes bordures.

- Zones de stationnement en dalle-gazon, et places PMR en pavé coloré.
 - Zone parvis : Gradin en béton architectonique / béton préfabriqué.
 - Gestion du stationnement sauvage avec du mobilier urbain – arceaux vélos – protection chasse-roues – potelets.
 - Bancs/Chaises en acier galvanisé avec assise bois.
 - Arceaux vélos.
 - Pierre plate pour le belvédère.
 - Parcours d'équilibre.
 - Totem communal près de l'église.
 - Système d'alimentation pour les forains.
 - Borne double pour recharge véhicules électriques près de la Maison des jeunes.
 - Poubelles enterrées.
- Eclairage urbain :
- Luminaires sur mâts
 - Luminaires encastrés sols (éclairage rasant patrimonial pour l'église).

Ambiances et simulations avant / après l'aménagement :

Présentation des vues réalistes en 3D et illustrations du projet avant / après aménagement.





2.2 Questions / remarques et suggestions de la CLDR

Volet mobilité

- Le projet inquiète les parents qui conduisent leurs enfants aux deux écoles. Lors des entrées et sorties d'école, les voitures monopolisent la place ainsi que la rue qui est très étroite. Ce projet est d'une belle qualité mais répondra-t-il à leurs attentes ?
 - ↳ Commune : ces réflexions ont déjà été évoquées lors de la CLDR précédente ainsi que lors de la réunion citoyenne. L'esquisse a évolué vers plus de sécurisation. Les places de parking sont maintenues au maximum. La Ville encourage la mobilité active dans ce projet mais ne pourra jamais obliger les riverains et enfants à utiliser le vélo. Dans un village-rue tel que Lonzée, les possibilités ne sont pas infinies pour parer à cette difficulté.
 - ↳ Membre CLDR : les deux écoles attirent de nombreux élèves mais il convient de relativiser le problème. Les entrées et sorties scolaires équivalent à 30 min par jour de congestion automobile pendant l'année scolaire, uniquement en semaine.
 - ↳ Membres CLDR : le projet initial pour la place de Lonzée était de créer des endroits de rencontre, de faire de cette place un lieu de convivialité. Il ne s'agit pas d'un projet visant uniquement un meilleur stationnement et une mobilité plus fluide. Le projet tel qu'il est présenté prend en compte le problème de mobilité et de parking. La question de parking a été mis en avant dès le début et a été considéré. Il faut trouver d'autres solutions plus

globales et en dehors du strict cadre de ce projet pour régler ce problème. Presque toutes les remarques issues de la réunion citoyenne ont été intégrées dans le projet.

- ↪ Membre CLDR : il existe des solutions alternatives telles que la création de rues scolaires où les enfants font un bout du chemin à pied. Le chemin de la gare à l'école pourrait être réhabilité à cet effet. L'école libre qui a été agrandie est devenue surdimensionnée par rapport au village. L'école et l'association des parents doivent pouvoir comprendre et trouver / proposer des solutions.
 - ↪ Membre CLDR : sentiment que le projet est davantage dédié à la voiture qu'aux personnes. Par exemple, on pourrait prévoir un aménagement plus grand devant l'entrée du côté de la Maison des jeunes pour offrir davantage de convivialité, surtout qu'il ne s'agit que d'une petite minorité d'enfants qui entrent à l'école de ce côté-là de la place.
 - ↪ Commune : on aurait préféré enlever des places de parking pour renforcer la convivialité, mais les places de parking sont nécessaires pour déposer les enfants à l'école. Si on en supprime trop, cela va vraiment devenir problématique et gênant pour les écoles.
 - ↪ Membre CLDR : lorsque les automobilistes arrivent sur l'espace partagé, ils ralentissent car ils sont un peu perdus, comme par exemple sur la place de Bossière. C'est l'effet escompté et cela donne plus de place et d'importance aux piétons et aux cyclistes.
 - ↪ Bureau d'étude : de plus, il existe déjà de nombreux espaces partagés en Belgique, comme par exemple à la place de l'Ange à Namur, ou encore à Eupen ou à Tirlemont, à Gembloux sur d'autres places également. Ce type d'aménagement n'est pas nouveau et a fait ses preuves.
- Il est dommage de garder les deux places de dépose-minute devant l'église. Cela va nuire à l'esthétique. Les places risquent d'être utilisées comme de vraies places de parking.
 - ↪ Bureau d'étude : ces deux places de dépose-minute ne seront utilisées que le matin et le soir pour l'école.
 - ↪ Commune : les places de dépose-minute doivent être utilisées pour s'arrêter et non pour stationner. Il s'agira de d'abord informer les automobilistes. Ensuite, la Commune, via la Police, recourra à des amendes si les automobilistes ne respectent pas la loi. A nouveau, il semble difficile de retirer ces places en raison des besoins évoqués par les écoles.
 - ↪ Membre CLDR : s'il n'y a pas de dépose-minute, les parents vont quand-même s'arrêter là pour déposer leurs enfants.
 - ↪ Membres CLDR : les places de dépose-minute étaient une demande des enseignants. Les rangs d'élèves se forment au sein des écoles et se rendent vers le pied de l'église car il s'agit de l'endroit avec le plus grand stationnement possible, offrant le plus de visibilité. L'espace devant l'église sera complètement protégé grâce au gradin. Il faudrait réexpliquer aux parents ce qu'est un dépose-minute pour éviter les infractions. Les enseignants doivent également sensibiliser les parents.
 - ↪ Membre CLDR : éventuellement, pour ne pas marquer le dépose-minute au sol, des panneaux pour interdire le stationnement mais autoriser les arrêts pourraient être installés.
 - Pourrait-on mettre le dépose-minute près de la Maison des jeunes ? Cela permettrait de dégager le parvis de l'église.
 - ↪ Commune : on perdrait ainsi deux places de stationnement, or la demande en stationnement est grande de la part des usagers de la place.
 - Attention à la sécurité lorsqu'un automobiliste arrive sur la place. Va-t-il vraiment ralentir sachant qu'avant il a dû traverser une voirie semée de pavés dégradés et de trous juste avant ? L'espace partagé représenterait alors une grande surface lisse propice à l'accélération.
 - ↪ Commune : les pavés dégradés seront réparés cette année. De plus, il faut tenir compte des trois plateaux ralentisseurs à peigne placés aux entrées qui ralentiront forcément les automobilistes, le dévoiement de la voirie et le revêtement changeant (bandes séquencées de pavés naturels).

Volet festivités

- À partir du moment où cet espace serait davantage occupé par des activités/festivités, serait-il possible d'installer des toilettes de manière permanente ?
 - ↳ Commune : il faudra voir en fonction des dynamiques qui seront créées et des besoins qui seront identifiés. À l'heure actuelle, lorsqu'il y a une kermesse ou une autre activité, des toilettes temporaires sont déjà disponibles. Nous pourrions étudier la faisabilité d'installer par exemple des toilettes publiques autonome à lombricompostage qui ne nécessitent presque pas d'entretien.
- Lorsqu'il y a des événements importants sur la place de Lonzée, les automobilistes se garent parfois dans le Vieux Chemin de Namur. Un parking en contrebas avec des cheminements piétons sécurisés pourraient être aménagés depuis cette rue jusqu'à la place. Cela pourrait être une solution pour récupérer du stationnement.
 - ↳ Commune : nous notons la suggestion. A noter que la zone « parking » en contrebas est située sur un terrain privé. Actuellement c'est déjà possible de stationner le long de la rue mais peu d'automobilistes le font car il faut remonter la rue en pente à pied.

Volet convivialité

- Pourrait-on retirer les places de stationnement près de la Maison des jeunes afin de créer un espace de convivialité plus grand ?
 - ↳ Commune : les voitures électriques doivent pouvoir stationner près de la borne qui se trouve à cet endroit.
 - ↳ Bureau d'étude : un talus empêche de mettre deux places de voitures électriques plus à gauche sur le plan. Il faut également considérer le passage du bus pour les excursions et garder minimum 6 mètres pour pouvoir braquer et sortir. Attention également au chapiteau de 10m x 20m qui doit pouvoir être installé sur cette zone. Considérer aussi l'entrée carrossable riveraine au n°1. Il semble difficile de libérer du parking et d'agrandir l'espace de convivialité du fait des multiples contraintes.
- Pourrait-on prolonger l'espace de convivialité jusqu'à l'école ?
 - ↳ Commune : cela coûtera plus cher et la plus-value ne sera pas aussi importante car cela reviendrait à trop prolonger l'espace entre le premier rehaussement et la suite. De plus, les trottoirs sont en partie privés.
- La convivialité pourrait-elle être davantage mise en avant au niveau de l'aménagement ?
 - ↳ Bureau d'étude : le parvis devant l'église sera remis à niveau, ce qui représente un espace important en termes de convivialité. De plus, il faut prendre en compte tous les usagers de la place. La demande en stationnement est importante, les chapiteaux lors de festivités prennent de la place et les bus des écoles doivent pouvoir manœuvrer. Il faut pouvoir trouver un équilibre entre les différentes demandes des usagers.

Volet technique

- Qu'en est-il des bornes pour les voitures électriques ?
 - ↳ Bureau d'étude : deux places avec bornes de recharge seront localisées proches de la cabine à haute tension donc à côté de la Maison des jeunes.
- Qu'en est-il de la réutilisation des petits pavés naturels par rapport au béton ? Des remarques avaient été émises à ce sujet.
 - ↳ Bureau d'étude : la surface a été quelque peu réduite. Le réemploi des pavés coûte très cher. Racheter des nouveaux pavés est moins coûteux que de démonter et réutiliser ceux qui existent (triple du prix). Le réemploi des pavés doit pouvoir s'insérer dans le budget global disponible pour ce projet.

- Quand le chantier sera-t-il terminé ?
 - ↳ Bureau d'étude : la fin de chantier serait prévue d'ici environ trois ans.
- Est-ce qu'il y aura des fouilles ?
 - ↳ Bureau d'étude : non, car le projet suit principalement le profil en pente et le terrain naturel déjà présent.
- Qu'en est-il de garder ou non l'arbre à droite en façade de l'église (en vert clair sur les plans) et d'éviter de mettre un banc juste devant le monument aux morts ?
 - ↳ Bureau d'étude : il s'agit d'un arbre intéressant qui a déjà une belle couronne, s'il est considéré comme remarquable, il sera gardé pour éviter de couper et replanter. Entre le banc et le monument aux morts il y a un bel espace.
- Qu'en est-il du choix des essences des arbres et plantes vu le changement climatique ?
 - ↳ Bureau d'étude : les essences ne pas encore choisies mais aujourd'hui on ne plante plus les mêmes essences qu'il y a 10 ans. De plus, la récolte des eaux de ruissellement sur la place est prévue. Ici, nous sommes au stade de l'avant-projet, les essences seront spécifiées plus tard dans le processus.

Volet participation

- La fabrique d'Eglise a-t-elle été consultée ? ?
 - ↳ Commune : la Présidente est membre de la CLDR et est présente ce soir.
 - ↳ Présidente de la Fabrique d'Eglise : en effet, ce projet est soutenu par la Fabrique d'Eglise, qui y voit une vraie plus-value pour les lonzinois. Ce projet prévoit de recentrer le cœur du village au niveau de la place et du parvis. Par la suite, si cela s'avère possible, récupérer le terrain à côté de l'église pour créer un cœur de village complet avec une plaine de jeux serait d'autant plus intéressant (cela était le cas dans la fiche projet initiale). Il manque un centre d'activités sur Lonzée, ce projet sera donc réellement bénéfique, d'autant plus que l'Eglise va davantage être utilisée pour d'autres activités.
- La CLDR remercie le bureau d'étude qui a écouté les remarques émises et trouvé des solutions malgré les nombreuses contraintes.

La CLDR valide à l'unanimité l'avant-projet 1.02 du PCDR « Aménagement de la place de Lonzée », sous réserve d'être attentifs aux remarques émises en séance.

Remarques de la CLDR : le projet remplit les objectifs fixés au départ. Quelques pistes d'amélioration citées en séance pourraient encore apporter une plus-value au projet notamment en matière d'aménagements favorisant la convivialité ou de création d'une zone de parking de 20 ou 30 places hors périmètre du projet (Vieux chemin de Namur par exemple), mais le projet ne doit pas être bloqué pour autant. La CLDR a conscience qu'il s'agit d'une place regroupant de nombreux usagers qui l'utilisent de différentes manières et qu'un compromis est nécessaire. La CLDR souhaite donc que ce projet avance et puisse voir le jour.

3. Topo sur les autres dossiers en cours

Christine HUBERT fait le point sur l'état d'avancement des autres projets du PCDR :

- **FP 1.1 « Aménagement de la place de Sauvenière en cœur de village »**
 - ✓ Avant-projet présenté et validé par la CLDR en novembre 2022. Il a ensuite été présenté au SPW (comité d'accompagnement) en décembre 2022. Un avenant-temporel a été demandé, en respect de la procédure liée au PCDR.
 - ✓ Constitution du dossier 'projet définitif' en cours, pour obtention de la convention-réalisation.

- **FP 1.3 « Créer une maison multiservices à Bossière »**
 - ✓ Convention faisabilité toujours en attente de signature ministérielle depuis mars 2022.

- **FP 1.5. « Aménagement du bois de Grand-Leez »**
 - ✓ Convention-faisabilité signée par la Ministre en décembre 2022.
 - ✓ Procédure de marché pour la désignation d'un auteur de projet en cours (lancement du marché prévu avant l'été).

- **FP 1.6. « Maison de la nature et de l'environnement »**
 - ✓ Convention-faisabilité signée par la Ministre en août 2022.
 - ✓ Procédure de désignation d'un bureau d'études : le Collège communal sera amené à désigner le Bureau d'Etudes courant juin 2023.

- **FP 1.9/1.10. « Panneaux d'identités locales et agricoles »**
 - ✓ Avant-projet présenté à la CLDR et approuvé en novembre 2022. Présentation de l'avant-projet au SPW en déc. 2022. Un avenant-temporel a été demandé, en respect de la procédure liée au PCDR.
 - ✓ Nouvelle proposition du BE QUIDAM pour le dossier 'projet définitif' : les panneaux agricoles seront en dibond (meilleure résistance par rapport aux bâches). Envoi du projet définitif (dans les 12 mois maximum) pour obtention de la convention-réalisation.
 - ✓ Constitution du dossier 'projet définitif' en cours, pour obtention de la convention-réalisation.

- **FP 2.5. Réaffecter et réaménager le site des anciennes marbreries à Mazy**
 - ✓ Le projet prévoit que la SPAQUE prenne directement en charge les travaux d'assainissement, permettant ainsi une réalisation plus rapide mais cela doit être confirmé par la Région.
 - ✓ Visite du site avec la Ville et la SPAQUE le 22/05, la SPAQUE doit revenir vers la Ville fin 2023.

4. Divers

- **Appel à projet BiodiverCité 2023 : 12 projets retenus**

Les projets reçus dans le cadre de l'appel à projet ont été présentés le 6 avril à la Commission Nature. Le Collège communal a ensuite validé les 12 fiches projets et leur subsidiation, pour un montant total de 13.275 €. Les projets peuvent commencer !

Nr°	Projets
1	Réhabilitation de la prairie fleurie proche du cimetière de Gembloux
2	Forêt jardin comestible de Corroy-le-Château (CoPaCoCha) – Malle didactique et matériel de jardinage
3	Forêt jardin comestible de Corroy-le-Château (ForJaCo ²) - Nichoirs et piège photo
4	Forêt jardin comestible de Corroy-le-Château (ForJaCo ²) - Animations scolaires
5	Natagora HO – Achat d'outils pédagogiques afin d'assurer des animations attractives accessibles pour les enfants, les ados et les adultes (mares, Batraciens, Insectes, Chauves-souris)
6	Suivi par caméras des nichoirs à chouettes chevêches de Grand-Leez
7	Entretien et développement de la biodiversité sur le jardin potager d'Ekikrok (mare, nichoirs, prairie fleurie, noues végétalisées...)
8	Sensibilisation pour plus de biodiversité dans les jardins bossiétois : conférence en amont de la fête de la Biodiversité, visites...) par la Bulle + ASBL Paysage-Biodiversité-Climat
9	Création de plusieurs sentier(s) didactique(s) « Biodiversité » sur le jardin-potager d'Ekikrok
10	Plantations et semis à l'Orée du Bois : achat d'arbres indigènes, vivaces et semences potagères d'anciennes variétés
11	Densification du Verger-prairie de l'Etang (Warichet) : arbres indigènes, arbres fruitiers, arbustes indigènes, vivaces.
12	Le fossé d'Arton : creusement d'une mare de 50m ² et installation de plantes aquatiques, semi-aquatiques et de milieux humides dans le bas d'une pâture le long d'un fossé en zone agricole qui alimente le ruisseau de l'Arton.

- **Événement 10 ans du PCDN en lien avec le PCDR (future maison de la nature) :**

Quand et où ? Le dimanche 2 juillet au Verger de l'Escaille (chapiteau sur le site de la future Maison de la nature au niveau de l'ancienne grange) de 9h30 à 18h.

- ↳ Plein de balades et activités nature tout au long de la journée, mettant à l'honneur l'investissement des bénévoles dans les très nombreux projets nature.
- ↳ Village de stands avec tous les partenaires du PCDN + CRSambre, BEP, Adalia, LRBPO
- ↳ Ateliers, animations, bar, ...

Plus d'informations ? Article à paraître dans le bulletin communal du 19 juin.

Suggestion d'un membre de la CLDR : installer un stand CLDR pour évoquer le travail réalisé par la CLDR et les projets du PCDR en lien avec la Nature (notamment Maison de la Nature)

- **Autres divers**

- ↳ Des problèmes de sécurité ont été signalés par les habitants du quartier « A tous vents » au niveau de la route nationale qu'il faut remonter pour atteindre le parc d'activité (Hubo...) : serait-il possible de créer un chemin piétonnier sécurisé vers le zoning en passant par l'arrière ?
 - Commune : A l'arrière, ce sont des propriétés privées. Entre la nouvelle brasserie et l'avenue de la Faculté, il y a un projet de réhabilitation. Une potentielle liaison a été discutée dans le cadre de ce projet, mais la difficulté est qu'il faudrait traverser le chemin de fer quelque part. La demande sera transmise.
- ↳ Qu'en est-il de l'avancement du projet d'aménagement de la place de Beuzet (1^{er} PCDR) ?
 - Commune : ce projet n'a pas été présenté ce soir car il n'y a pas eu d'actualité saillante depuis la réunion de CLDR consacrée au rapport annuel au mois de mars. Le bureau d'étude finalise le cahier des charges du marché de lancement des travaux, lequel devrait être transmis à la DDR avant l'été pour avis officieux avant le passage de celui-ci au Conseil communal de septembre ou octobre 2023.

Le Président, E. DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation.

*Pour le secrétariat de la CLDR,
Laëtitia LAMARCQ et Diane COLSON
Fondation Rurale de Wallonie*

*Le Président de la CLDR,
Emmanuel DELSAUTE
Echevin du Développement Rural*

